



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 25 NOVEMBRE 2023 14 heures A MARBOIS

ORDRE DU JOUR :

- Situation comptable actuelle et probable en 2023
- préparation du budget 2024 (orientations budgétaire)
- fixation de la date de l'AG (6 ou 7 janvier)
- règles à appliquer concernant la CMNCI randonnée
- Génération Mouvement : Nouvelle cotisation assurance séjour
- séjours 2024 : fixation de dates et des lieux. répartition des tâches
- randonnées hebdomadaires: planning et fixation des horaires
- site internet: organisation pour l'insertion des photos
- prochain chantier
- Questions diverses
- Clôture.

Le Conseil d'Administration s'est réuni sur convocation du Président le 23 novembre 2023 à 14 heures, à MARBOIS.

PRESENTS : Christian TORRELL

Dany SEGUY
Chantal MEIRIEU
Mike BESGROVE
Daniel BEYNE
Marianne BON
Sylvie LACANAL
Didier DAVID
Jacques ROUSSEAU
Vianney DOUBLIER



1. SITUATION COMPTABLE

Jacques ROUSSEAU présente au CA la situation comptable de l'ARVV au 30/09/2023. A cette date, le résultat des activités des 9 premiers mois fait apparaître un bénéfice de 2.809,24 €, et la situation de la trésorerie est de 5.893.48 €. Ces chiffres ne devraient pas évoluer significativement au cours des 3 derniers mois et on peut prévoir un résultat 2023 à 3.000 € et la trésorerie à environ 6.000 €.

2. FIXATION DE LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Après en avoir délibéré, le Conseil fixe la date de l'AG 2023 au samedi 6 janvier 2024 à 10 heures. Comme de coutume, l'AG sera suivie d'un repas pris sur place.

- ***Christian se charge de réserver la salle auprès de Rose.***

Pour le repas, on fera appel à un traiteur pour le plat principal et les adhérents compléteront avec des entrées et des desserts.

- ***Christian se charge de trouver le traiteur.***
- ***Jacques approvisionnera la vaisselle, le vin et les apéritifs.***
- ***Sylvie pilotera la préparation de la salle.***
- ***Marianne préparera la fiche d'inscription à mettre en ligne sur le site :***
 - o ***la convocation officielle à l'AG,***
 - o ***les conditions de participation au repas,***
 - o ***qui fait quoi comme entrée/dessert ?***

Compte-tenu de la situation financière de l'Association, le Conseil décide de fixer le prix du repas à 12 €. Jacques demande que soit neutralisée sur le site la possibilité de payer en ligne, les règlements s'effectuant d'avance par chèque ou virement, ou bien le jour même de l'AG.

3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES



ASSOCIATION REVEIL DE LA VALLEE DU VOLP

Jacques se charge de préparer un projet de budget 2024, qui sera soumis au CA pour validation avant l'AG, et il demande au Conseil de préciser quelques orientations.

Par rapport à ce qui avait été budgété pour 2023, il n'y aura plus en 2024 qu'un seul « repas convivial » dans l'année (au lieu de 2) et il sera pris au restaurant.

De 6 chantiers budgétés en 2023, on passera à 4 en 2024.

Il n'y aura pas de dépenses de formation envisagées, personne ne se portant volontaire pour suivre une formation chez ASSOCONNECT, ni pour un perfectionnement d'accompagnateur.

Par contre, Christian suggère qu'on prévoie un budget de publicité/ communication qui porterait sur une prise en charge des dépenses de balisage des sentiers. Jacques propose qu'on définisse un support personnalisé, à apposer à côté du balisage officiel, qui permettra aux randonneurs d'identifier l'apport de l'ARVV dans la mise en valeur des chemins.

- **Christian se charge de communiquer à Jacques les coûts du matériel de balisage.**

Concernant les recettes, prévoir 60 adhérents, ainsi qu'un maintien des subventions.

4. COMMISSION SEJOURS

Deux séjours sont prévus pour 2024 :

- Le Clos Cerdan du 16 au 23 juin, à Montlouis, dans le cadre de l'ANCV. Dany a réservé 14 chambres, dans l'attente de la parution du catalogue ANCV 2024.
- Gîte de la Haute Maurelle, en Ardèche, du 7 au 14 septembre, pour 20 personnes maximum. Une première évaluation fait apparaître un prix de revient minimum du séjour de 475 €.
- On n'a pas évoqué de séjour montagne en été.

5. CONTRIBUTION VOYAGE GROUPAMA

Christian expose au Conseil qu'il a été informé par Générations Mouvement d'une nouvelle disposition prise par GROUPAMA en raison des mauvais résultats de ses contrats annulation. Désormais,



ASSOCIATION REVEIL DE LA VALLEE DU VOLP

l'ARVV demandera à chaque participant à un séjour d'acquitter une « contribution voyage » de 1.5 % du montant du séjour, que l'association reversera à GROUPEMA, en complément des cotisations habituelles (5,50 € par adhérent et par an).

6. CERTIFICATS MEDICAUX

La réglementation portant sur l'obligation faite aux participants aux randonnées de fournir un certificat médical a évolué récemment et été, semble t'il, assouplie. Pourtant, l'ARVV se réserve le droit, à la lumière d'incidents récents, de se prémunir contre le risque d'accidents, qui pourraient engager la responsabilité de l'association et de ses animateurs, dus à des comportements inadaptés de certains participants. Afin d'être cohérents et mieux compris par nos adhérents, le CA proposera lors de l'AG que la participation aux activités randonnée soit subordonnée, pour l'année 2024, à la production d'un CMNCI. Pour les années suivantes, il sera juste demandé aux intéressés de fournir une déclaration de bonne santé.

7. PLANNING DES PROCHAINES SORTIES

La commission rando planifiera une date de réunion à l'issue de la réunion.

8. MAINTENANCE DU SITE INTERNET

Le site internet ne présente pas à un éventuel visiteur la meilleure image possible de l'ARVV ! Seule la page des sorties est à jour. Personne n'acceptant de suivre une formation ASSOCONNECT permettant de redonner vie au site, il est décidé de faire disparaître toutes les pages non mises à jour. Quitte à en créer de plus actuelles! Marianne propose de profiter de l'AG pour recruter un ou plusieurs administrateurs désireux de s'impliquer ...

Dany se propose de mettre les photos en lignes

Marianne, Vianney et Chantale regarde le site ce qu'il faut préserver ou réactualiser.

9. PROCHAIN CHANTIER



ASSOCIATION REVEIL DE LA VALLEE DU VOLP

Christian expose qu'il tente de négocier avec Mr RESPAUD (adjoint à MAUVEZIN) le nettoyage d'un sentier qui irait de la Jeanne (CONTRAZY) au château de Mauvezin et qui pourrait se faire en décembre 2023. A suivre.

---oOo---

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la réunion est clôturée à 16 heures.